



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2020-034

PUBLIÉ LE 31 JANVIER 2020

Sommaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

- 75-2020-01-30-004 - Décision portant délégation de signature - Mme PAUL : intérim du chef d'établissement du centre pénitentiaire de Nanterre du vendredi 07 au samedi 15 février 2020 (1 page) Page 3
- 75-2020-01-30-005 - Tableau Délégation de signature SP Nanterre (5 pages) Page 5

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

- 75-2020-01-06-013 - DELEGATION 2020-005 - DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DES SOINS (2 pages) Page 11
- 75-2020-01-06-014 - Délégation n°2020-001 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Madame Aline COUDRAY dans le cadre de la garde de direction (1 page) Page 14
- 75-2020-01-06-015 - Délégation n°2020-002 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Monsieur Habib BEKHTI dans le cadre de la garde de direction (1 page) Page 16
- 75-2020-01-06-016 - Délégation n°2020-003 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Madame Nadine PHAN dans le cadre de la garde de direction (1 page) Page 18
- 75-2020-01-06-012 - Délégation n°2020-004 DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DES ACHATS, DE LA LOGISTIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (3 pages) Page 20
- 75-2020-01-13-027 - Délégation n°2020-007 DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DES USAGERS ET DU MECENAT BUREAU DE LA LOI (4 pages) Page 24
- 75-2020-01-23-010 - Délégation n°2020-008 DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DES FINANCES, DU CONTROLE DE GESTION, DE LA FACTURATION ET DES PLATEAUX TECHNIQUES ADMISSIONS – FACTURATION - REGIE (8 pages) Page 29
- 75-2020-01-23-009 - Délégation n°2020-009 DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DES USAGERS ET DU MECENAT RELATIONS AVEC LES USAGERS (2 pages) Page 38
- 75-2020-01-02-007 - Délégation n°2020-010 DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DE LA POLITIQUE MEDICALE, DE LA RECHERCHE, DU MEDICO-SOCIAL, DES PARTENARIATS ET DE LA DOCUMENTATION POLITIQUE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE (5 pages) Page 41

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

75-2020-01-30-004

Décision portant délégation de signature - Mme PAUL :
intérim du chef d'établissement du
centre pénitentiaire de Nanterre du vendredi 07 au samedi
15 février 2020

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

LE DIRECTEUR INTERREGIONAL

DELEGATION DE SIGNATURE

Décision portant délégation de signature

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 à R. 57-7-8, R. 57-7-15, R. 57-7-18, R. 57-7-22, R. 57-7-28, R. 57-7-55, R. 57-7-58 à R. 57-7-60 ;
Vu l'article 7 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ;
Vu l'article 30 du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Monsieur Laurent RIDEL, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Paris

DECIDE :

Délégation de signature est donnée à Madame Sylvie PAUL, Directrice des Services Pénitentiaires à la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Paris aux fins d'**exercer l'intérim du chef d'établissement du centre pénitentiaire de Nanterre du vendredi 07 au samedi 15 février 2020**, et à ce titre, remplir l'ensemble des missions détaillées dans le tableau ci-joint.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs

Fresnes, le 30 janvier 2020
Acte signé par Laurent RIDEL
Directeur interrégional des
services pénitentiaires de Paris

DISP

3, avenue de la Division Leclerc
B.P.103 – 94267 FRESNES Cedex
Téléphone : 01 46 15 91 00
Télécopie : 01 47 02 25 40

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

75-2020-01-30-005

Tableau Délégation de signature SP Nanterre

Délégation de signature et de compétence accordée à Madame Sylvie PAUL, directrice des services pénitentiaires placée à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris, Pour les décisions suivantes :		
Décisions administratives individuelles	Sources : code de procédure pénale	Délégation accordée
Organisation de l'établissement		
Organisation de réunions de synthèse afin de coordonner l'action des différents personnels et de faciliter l'échange d'informations sur les modalités d'application des régimes de détention	D.216-1	X
Détermination des modalités d'organisation du service des agents	D.276	X
Autorisation de visiter l'établissement pénitentiaire	R57-6-24	X
Adaptation du règlement intérieur type : Recueil de l'avis des personnels pour la rédaction du règlement intérieur	R 57-6-18	X
Vie en détention		
Visite de toute personne détenue le jour ou le lendemain de son incarcération	R.57-6-18, article 3 du RI type	X
Affectation et changement d'affectation des détenus en cellule	R57-6-24	X
Affectation dans les quartiers centre de détention pour les personnes condamnées qui sont incarcérées au sein d'un centre pénitentiaire, et auxquelles il reste à subir, au moment où leur condamnation ou la dernière de leurs condamnations est devenue définitive, une incarcération dont la durée totale n'excède pas 2 ans.	D80-D81	X
Affectation des personnes détenues en séparant en cellule les prévenus des condamnés, les primo-délinquants des personnes ayant déjà été incarcérées, des personnes détenues devenues majeures en détention et âgées de moins de 21 ans des personnes majeures, et des personnes condamnées à la contrainte judiciaire des autres personnes détenues	D.93	X
Affectation de personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'unité sanitaire	D.370	X
Information du DI et du JAP à l'occasion de la suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue en raison de sa personnalité	D.94	X
Élaboration du parcours d'exécution de peine	717-1	X
Présidence et désignation des membres de la Commission pluridisciplinaire unique et définition des modalités de prise en charge individualisée des personnes détenues	D.90 à D.92	X
Demande d'enquête par le SPIP pour compléter un dossier d'orientation	D.79	X
Placement en CproU		X
Saisie du Juge de l'application des peines aux fins de retrait de tout ou partie du bénéfice du CRP en cas de mauvaise conduite du condamné pendant sa détention provisoire	D.147-12	X
Information des personnes détenues et recueil de leurs observations et suggestions	D.258-1	X
Signature de l'acte d'écrou et de l'avis d'écrou donnés par le chef d'établissement au procureur de la République	D.149	X
Destination à donner aux aménagements faits par une personne détenue dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération	R.57-6-18, article 46 du RI type	X
Opposition à la désignation d'un aidant par une personne détenue selon les prescriptions de l'article	R. 57-8-6	X
Présentation de requêtes et plaintes formulées par la personne détenue	R.57-6-18, article 34 du RI type	X
Mesures de contrôle et de sécurité		
Appel aux forces de l'ordre quand la gravité et l'ampleur d'un incident survenu dans l'établissement ne permettent pas d'assurer l'ordre et la sécurité	D.266	X
Utilisation des moyens de contrainte, s'il n'est d'autre possibilité de maîtriser une personne détenue, de l'empêcher de causer des dommages ou de porter atteinte à elle-même et à autrui	R.57-6-18, article 7 RI type	X
Usage de la force et des armes : Utilisation de Cap Stun	R. 57-7-83 et R 57-7-84 D.267	X
Utilisation des armes dans les locaux de détention	D267	X
Décision de mise en œuvre des mesures de contrôle, pour des motifs de sécurité, des personnes accédant à l'établissement pénitentiaire	R57-6-24 al 3,5°	X
Décision des fouilles des personnes détenues	R.57-7-79 et R.57-7-80	X
Emploi des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue	D.283-3	X

Décisions portant sur les transfère­ments, les sorties et les extractions, ainsi que sur la désignation des escortes et des dispositifs de sécurité pour ces mouvements	D.292 à D.294, D.308 et D.310	X
Retrait à une personne détenue, pour des raisons de sécurité, d'objets, substances, médicaments, outils dangereux ou vêtements lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression, ou une évasion	R57-6-18 article 5, 14 et 24 RI type	X
Saisine du Procureur aux fins d'investigation corporelle par un médecin d'une personne détenue soupçonnée d'avoir ingéré des substances ou des objets ou de les avoir dissimulés dans sa personne	R. 57-7-82	X
Organisation des rondes après le coucher et au cours de la nuit	D.272	X
Discipline		
Rédaction du rapport d'enquête	R.57-7-14	X
Décision d'engagement des poursuites disciplinaires	R.57-7-15	X
Présidence de la commission de discipline – Prononcé des sanctions disciplinaires en commission de discipline – Désignation des assesseurs – Octroi du bénéfice du sursis pour tout ou partie d'une sanction disciplinaire et délai de suspension assorti, le cas échéant, de travaux de nettoyage, avec fixation du délai de suspension de la sanction – Révocation du sursis à exécution, pour tout ou partie, des sanctions disciplinaires – dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions disciplinaires	R. 57-7-6 à R. 57-7-8, R. 57-7-53 à R. 57-7-60	X
Convocation du détenu devant la commission de discipline	R.57-7-16 et R.57-7-17	X
Confinement en cellule ordinaire ou placement en cellule disciplinaire à titre préventif	R. 57-7-18	X
Suspension de l'activité professionnelle d'une personne détenue à titre préventif jusqu'à sa comparution devant la commission de discipline	R. 57-7-22 et R. 57-7-23	X
Désignation d'un interprète lors de la commission de discipline pour les détenus qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-25 et D.506	X
Établissement d'un tableau de roulement désignant pour une période déterminée les assesseurs extérieurs appelés à siéger en commission de discipline	R 57-7-12	X
Demande de retrait de l'habilitation d'un assesseur extérieur appelé à siéger en commission de discipline	D.250	X
Isolement		
Toute décision en matière d'isolement	R. 57-7-62 à R. 57-7-78	X
Décision de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires	R57-7-64	X
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement	R57-7-62	X
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les personnes détenues soumis au régime ordinaire	R57-7-62	X
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer aux offices célébrés en détention	R57-6-18 article 7 RI type	X
Désignation d'un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R57-7-64	X
Mineurs		
Présidence de l'équipe pluridisciplinaire assurant le suivi individuel du mineur	D514	X
Placement en cellule de nuit, à titre exceptionnel, d'une personne mineure avec une personne détenue de son âge, soit pour motif médical, soit en raison de sa personnalité	R57-9-12	X
Autorisation, à titre exceptionnel, de la participation d'une personne mineure de plus de 16 ans aux activités organisées dans l'établissement pénitentiaire avec des personnes majeures	R 57-6-18 article 57 du RI type	X
Mise en œuvre d'une mesure de protection individuelle	R 57-6-18 article 57 du RI type	X
Proposition, à titre exceptionnel, d'une activité de travail à une personne mineure de plus de 16 ans	R 57-6-18 article 57 du RI type	X
Gestion du patrimoine des personnes détenues/écrouées		

Toutes opérations sur le compte nominatif et compte épargne d'une personne détenue	D330-D332-article R 57-6-18, article 23 du RI type	X
Autorisation d'émettre des mandats, de sortir les objets placés au vestiaire et ceux classés « bijoux » pour les détenus condamnés.	art D274	X
Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur de la part disponible de leur compte nominatif	D.330	X
Retenue sur part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés	D.332 et article 728-1	X
Attribution de l'aide aux personnes détenues indigentes	D.347-1	X
Autorisation pour les détenus de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite	R.57-6-18, article 30 du RI type	X
Autorisation pour les détenus d'envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible	R.57-6-18, articles 30 et 45 du RI type	X
Autorisation de remise à un tiers désigné par une personne détenue d'objets lui appartenant qui ne peuvent pas être transférés en raison de leur volume ou de leur poids	R.57-6-18, article 24 du RI type	X
Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteuses les personnes détenues à leur entrée dans un établissement pénitentiaire	R.57-6-18, articles 24 et 40 du RI type	X
Autorisation pour les personnes condamnées à recevoir des subsides pour une dépense justifiée par un intérêt particulier	R 57-6-18 article 30 du RI type	X
Fixation de la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur ou d'une permission de sortir, sont autorisées à détenir	D.122	X
Autorisation pour un détenu hospitalisé de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif	R 57-6-1 du RI type 8, article 14	X
Achats		
Fixation des prix pratiqués en cantine	R57-6-18 article 25 RI type	X
Contrôle des cantines et limitation en cas d'abus	Annexe à l'article R.57-6-18, article 25 du RI type	X
Refus opposé à une personne détenue de procéder à des achats en cantine	R57-6-18 article 25 RI type	X
Autorisation d'acquisition de matériels informatiques par les personnes détenues	Annexe à l'article R.57-6-18, article 19 du RI type	X
Relations avec les collaborateurs du SPP		
Accès à l'établissement – Mise en œuvre des mesures de contrôle, pour des motifs de sécurité des personnes accédant à l'établissement pénitentiaire	D.277	X
Suspension de l'habilitation d'un praticien et des autres personnels hospitaliers de la compétence du chef d'établissement	D.388	X
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation	D.389	X
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé	D.390	X
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite	D.390-1	X
Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les personnes détenues	D.446	X
Instruction des demandes d'agrément en qualité de mandataire et proposition à la DISP et suspension provisoire de l'agrément en cas d'urgence et proposition de retrait	R 57-6-14 à 16	X
Fixation des jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison	R57-6-18 article 33 RI type	X
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D.473	X
Organisation de l'assistance spirituelle		

Désignation d'un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire	R57-9-6	X
Autorisation pour les ministres du culte extérieurs de célébrer des offices ou prêches	D439-4	X
Détermination des jours, horaires, et lieux de tenue des offices religieux	R57-9-5	X
Autorisation de recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle sous réserve des nécessités liées à la sécurité et au bon ordre de l'établissement	R57-9-7	X
Visites, correspondances, téléphone		
Autorisation d'entrée ou de sortie d'argent, correspondance ou objet en détention	D.274	X
Délivrance, refus, suspension ou retrait des permis de visite des condamnés	R. 57-6-5, R. 57-8-10 D.403	X
Surseoir au droit de visite dans les cas prévus par l'article	R. 57-8-11	X
Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation	R. 57-8-12	X
Autorisation pour une personne détenue et son visiteur de s'exprimer dans une langue étrangère	R. 57-8-15	X
Décision de retenir une correspondance, tant reçue qu'expédiée, et notification à la personne détenue dans un délai de trois jours - Information CAP ou magistrat saisi du dossier de la procédure	R. 57-8-19	X
Autorisation, refus, suspension ou retrait de l'accès aux téléphones pour les personnes condamnées	R. 57-8-23	X
Délivrance, refus, suspension des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un auxiliaire de justice ou un officier ministériel	R57-6-5	X
Détermination des jours et horaires de visites pour les visiteurs de prison	R.57-6-18, article 33 du RI type	X
Délivrance permis de communiquer autre que pour les avocats	R 57-6-5	X
Réception et envoi d'objets par les personnes détenues	R.57-6-18, article 32 du RI type	X
Entrée et sortie d'objets		
Autorisation d'entrée ou de sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques	D274	X
Autorisation pour un détenu de recevoir des colis de linge, des livres et des publications audiovisuelles en dehors des visites	R57-6-18 article 19 du RI type	X
Interdiction d'accéder à une publication écrite-audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues	R 57-9-8	X
Notification à l'expéditeur ou à la personne détenue du caractère non autorisée de la réception ou de l'envoi d'un objet	R 57-6-18 article 32 du RI type	X
Activités		
Affectation des personnes détenues au service général de l'établissement	D.433-3	X
Autorisation pour les personnes détenues de travailler pour leur propre compte ou pour des associations	D.432-3	X
Déclassement d'un emploi en cas d'incompétence ou suspension en cas d'inadaptation à l'emploi d'une personne détenue	D.432-4	X
Signature de l'acte d'engagement préalablement à l'exercice d'une activité professionnelle par une personne détenue	R. 57-9-2	X
Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle	R 57-7-22	X
Refus opposé à un détenu de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement	D.436-3	X
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux qui sont organisés par l'éducation nationale	R 57-6-18 article 17 du RI type	X
Détermination des actions de formation professionnelle au profit de la population pénale	D.438	X
Désignation des personnes détenues autorisés à participer à des activités	D.446	X

Autorisation pour les personnes détenues de participer à des activités collectives ou à des jeux excluant toute idée de gain, sous le contrôle d'un personnel de surveillance	Annexe à l'article R.57-6-18, article 19 du RI type	X
Programmation des activités sportives de l'établissement	D.459-1	X
Interdiction à une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité (mise en œuvre procédure contradictoire)	Annexe à l'article R.57-6-18, article 20 du RI type	X
Autorisation d'animation d'activités organisées pour les détenus par des personnes extérieures	D446	X
Administratif		
Certification conforme de copies de pièces et légalisation de signature	D154	X
Divers		
Représentation du chef d'établissement à la Commission de l'Application des Peines – Rapport à cette commission des sanctions de confinement en cellule ordinaire et de placement en cellule disciplinaire	D.49.28 R.57-7-28 et R 57-7-29	X
Placement d'une personne détenue en corvée extérieure sous la surveillance directe et constante du personnel	D.128 et D.433-3	X
Contrôle de la stricte application des consignes données au personnel de surveillance pour le contrôle des personnes détenues placées à l'extérieur	D.130 et D.131	X
Mise en œuvre de la procédure contradictoire pour les décisions individuelles défavorables à la personne détenue, à l'exception des décisions intervenant en matière disciplinaire ou en matière d'isolement	R 57-6-8 et R 57-6-9	X
Habilitation spéciale des agents des greffes afin d'accéder au FJAIS et d'enregistrer les dates d'écrou, le libération, et l'adresse déclarée de la personne libérée	706-53-7	X
Information de la famille en cas de décès, maladie mettant ses jours en danger, accident grave ou placement dans un hôpital psychiatrique d'une personne détenue, ainsi que, le cas échéant, le conseil, l'aumônier et le visiteur de prison qui suivent cette personne détenue	Annexe à l'article R.57-6-18, article 2 du RI type	X
Réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur	D.124	X
Modification des horaires d'entrée et de sortie en cas de placement sous surveillance électronique, semi - liberté, placement extérieur et permission de sortir faisant suite à une autorisation accordée au CE par le JAP	Art 712-8	X
Modification, sur autorisation du juge d'instruction, des horaires de l'ARSE	D32-17	X

Le 30 janvier 2020

Acte signé par Laurent RIDEL
Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2020-01-06-013

**DELEGATION 2020-005 - DELEGATION DE
SIGNATURE
DIRECTION DES SOINS**

**DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES SOINS**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.6143-7 et D.6143 – 33 à D.6143-35 ;
- Vu le décret n° 2014-7 du 07 janvier 2014 modifiant le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps des Directeurs des Soins ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Madame Sylvie LEUWERS au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 20 décembre 2019, nommant Madame Nadine PHAN au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à **Madame Sylvie LEUWERS, Directrice des soins, Coordinatrice générale des soins**, à effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de ladite direction,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de sa direction et à l'encadrement des équipes placées sous sa responsabilité,
- tous contrats et conventions liés à l'activité de sa direction, hors marchés publics,
- tous protocoles de soins mis en œuvre dans le cadre du projet de soins du GHU Paris,
- toutes affectations de l'encadrement supérieur.

Article 2

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Sylvie LEUWERS, délégation est donnée à **Madame Nadine PHAN, Directrice des Soins**, à l'effet de signer au nom du Directeur, tous les documents énumérés à l'article 1.

Article 3

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Sylvie LEUWERS et de Madame Nadine PHAN, délégation est donnée à **Madame Cécile BERGOT, Cadre supérieure de santé**, à **Madame Marie-Hélène CREACHCADEC, Cadre supérieure de santé**, à **Madame Dominique DESTRIAT, Cadre supérieure de santé**, à **Madame Corinne POIRIER, Cadre supérieure de santé**, à **Madame Nathalie SAINT-ETIENNE, Cadre supérieure de santé** et à **Madame Dominique GONTIER, Cadre de santé**, à effet de signer :

- les conventions de stage des étudiants et élèves paramédicaux,
- les propositions d'affectation et de mobilité des personnels paramédicaux,
- les ordres de missions des personnels paramédicaux.

Article 4

Chaque délégataire rend compte par écrit de tout événement d'une gravité sérieuse affectant le fonctionnement de l'établissement dont il a la responsabilité déléguée.

Article 5

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Établissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 6

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 6 janvier 2020

Jean-Luc CHASSANIOL
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2020-01-06-014

Délégation n°2020-001

DELEGATION DE SIGNATURE

**Délégation particulière à Madame Aline COUDRAY dans
le cadre de la garde de direction**

Délégation n°2020-001

DELEGATION DE SIGNATURE

Délégation particulière à Madame Aline COUDRAY dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 20 décembre 2019, nommant Madame Aline COUDRAY au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris – psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1 - Une délégation est donnée à **Madame Aline COUDRAY, Directrice adjointe en charge des achats, de la logistique et du développement durable**, à l'effet de signer au nom du directeur, dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

Article 2 - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

Article 3 – Le directeur de garde rendra compte, à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur ou, en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

Article 4 - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 5 - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 6 janvier 2020,

Jean-Luc CHASSANIOL
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2020-01-06-015

Délégation n°2020-002

DELEGATION DE SIGNATURE

**Délégation particulière à Monsieur Habib BEKHTI dans le
cadre de la garde de direction**

Délégation n°2020-002

DELEGATION DE SIGNATURE

Délégation particulière à Monsieur Habib BEKHTI dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 20 décembre 2019, nommant Monsieur Habib BEKHTI au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris – psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1 - Une délégation est donnée à **Monsieur Habib BEKHTI, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice des Ressources Humaines**, à l'effet de signer au nom du directeur, dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

Article 2 - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

Article 3 – Le directeur de garde rendra compte, à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur ou, en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

Article 4 - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 5 - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 6 janvier 2020,

Jean-Luc CHASSANIOL
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2020-01-06-016

Délégation n°2020-003

DELEGATION DE SIGNATURE

**Délégation particulière à Madame Nadine PHAN dans le
cadre de la garde de direction**

Délégation n°2020-003

DELEGATION DE SIGNATURE

Délégation particulière à Madame Nadine PHAN dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 20 décembre 2019, nommant Madame Nadine PHAN au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris – psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1 - Une délégation est donnée à **Madame Nadine PHAN, Directrice des Soins**, à l'effet de signer au nom du directeur, dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

Article 2 - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

Article 3 – Le directeur de garde rendra compte, à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur ou, en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

Article 4 - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 5 - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 6 janvier 2020,

Jean-Luc CHASSANIOL
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2020-01-06-012

Délégation n°2020-004

**DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES ACHATS, DE LA LOGISTIQUE ET
DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Délégation n°2020-004

**DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES ACHATS, DE LA LOGISTIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 20 décembre 2019, nommant Madame Aline COUDRAY au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à **Madame Aline COUDRAY, Directrice des achats, de la logistique et du développement durable**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de sa direction et à l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- tous contrats et conventions relatifs à l'activité de sa Direction,
- toutes pièces contractuelles de/ou valant marché public (marché ou accord-cadre) ou de contrat de concession,
- tous bons de commande dans le cadre de marchés publics signés,
- les bons de commande UGAP,
- toutes attestations de service fait,
- toute délivrance de cartes achats,
- tous bons de retrait en régie.

Article 2

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame COUDRAY, délégation est donnée à **Madame Florence DUTILLEUL, Attachée d'Administration hospitalière chargée des achats** et en l'absence de Madame DUTILLEUL à **Monsieur Hakim YAICHE, Contrôleur de gestion**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes pièces contractuelles de/ou valant marché public (marché ou accord cadre) ou de contrat de concession répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT, conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,
- tous bons de commandes, dans le cadre de marchés publics signés,
- dans le respect du périmètre budgétaire attribué, les bons de commande UGAP dont le montant est inférieur à 40 000€,
- toute délivrance de cartes achats,
- toutes attestations de service fait.

Article 3

Délégation est donnée à **Madame Adeline GIRARDOT, Ingénieure Logistique**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- les bons de commande dans le cadre de marchés publics signés,
- les attestations de service fait.

Article 4

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Adeline GIRARDOT, délégation est donnée à **Monsieur Luc LEMOAL, Technicien Supérieur Hospitalier**, à l'effet de signer au nom du Directeur les documents cités à l'article 3.

Article 5

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Adeline GIRARDOT et de Monsieur Luc LEMOAL, délégation est donnée à **Monsieur Cédric BARBASTRO, Responsable du service restauration**, à l'effet de signer au nom du Directeur les documents cités à l'article 3.

Article 6

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 7

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 6 janvier 2020

Jean-Luc CHASSANIOL

Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2020-01-13-027

Délégation n°2020-007

**DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DES
USAGERS ET DU MECENAT
BUREAU DE LA LOI**

Délégation n°2020-007

**DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DES USAGERS ET DU MECENAT**

BUREAU DE LA LOI

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Nathalie ALAMOWITCH au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à **Madame Nathalie ALAMOWITCH, Directrice Adjointe chargée des Affaires Juridiques, des Usagers et du mécénat**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- Toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- Les contrats et conventions liés à l'activité de sa direction, hors marchés publics,
- Les bordereaux, mandats et attestations de service fait,
- Toutes notes relatives à l'organisation, l'animation de sa direction et l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- Tous les actes décrits à l'article 2.

Délégation est donnée à Madame Nathalie ALAMOWITCH pour représenter le Directeur lors des audiences auprès du Juge des Libertés et de la Détention ou de la Cour d'Appel, et le cas échéant présenter des observations écrites ou orales.

Article 2

Les documents faisant l'objet de la délégation sont les suivants :

- Les décisions d'admission, de maintien et de levée des patients en Soins Psychiatriques à la Demande d'un Tiers (articles L.3212-1 et L.3212-3 du Code de la Santé Publique),
- Les décisions de modification de la forme de prise en charge,
- Les notifications de décision d'admission en soins psychiatriques sans consentement,
- Les informations, pièces administratives et les certificats et avis médicaux à adresser ou à communiquer, selon les cas prévus par le Code de la Santé Publique, aux Préfets, aux Procureurs de la République, aux Juges de la Liberté et de la Détention, à la Commission Départementale des Soins Psychiatriques, aux tiers (SPDT), à l'ARS...
- Les décisions de refus de la levée d'une mesure de soins psychiatriques,
- Les autorisations de sorties accompagnées n'excédant pas 12 heures,
- Les autorisations de sorties non accompagnées n'excédant pas 48 heures,
- Les informations transmises à la famille, et le cas échéant, à la personne chargée de la protection juridique de l'intéressé ou à défaut, toute personne justifiant de l'existence de relations avec la personne malade antérieure à l'admission en soins et lui donnant qualité pour agir dans l'intérêt de celle-ci,
- Les convocations du collège des soignants,
- Les requêtes adressées au Juge des Libertés et de la Détention,
- Les notifications de la date des audiences avec le Juge des Libertés et de la Détention,
- Les notifications des décisions rendues par le Juge des Libertés et de la Détention,
- Les accords pour l'accueil ou le rapatriement de patients en provenance d'autres établissements,
- Les documents relatifs à la gestion du service.

Article 3

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nathalie ALAMOWITCH, délégation est donnée à **Madame Carole MACHE, Coordinatrice des bureaux de la Loi**, à **Madame Albane BERNAT, Adjointe à la Directrice des Affaires Juridiques et des Usagers, Responsable des affaires juridiques** et à **Madame Justine PIGGIOLI, Adjointe à la Responsable des affaires juridiques**, à l'effet de signer au nom du Directeur les documents énumérés à l'article 2 et de représenter le Directeur lors des audiences auprès du Juge des Libertés et de la Détention ou de la Cour d'Appel, et le cas échéant présenter des observations écrites ou orales.

Article 4

Site Sainte-Anne

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nathalie ALAMOWITCH, de Madame Carole MACHE, de Madame Albane BERNAT et de Madame Justine PIGGIOLI, délégation est donnée à l'effet de signer les actes et documents décrits à l'article 2, à :

- **Madame Anaëlle DUFESTIN, adjoint administratif,**
- **Madame Alice ROMAIN, adjoint administratif,**
- **Madame Béatrice THEAUDIN, adjoint administratif.**

Article 5 **Sites Maison Blanche**

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nathalie ALAMOWITCH, de Madame Carole MACHE, de Madame Albane BERNAT et de Madame Justine PIGGIOLI, délégation est donnée à l'effet de signer les actes et documents décrits à l'article 2 pour chaque site, à :

- **Madame Maryna BOUDOU, Cadre Administratif de Maison Blanche à Lasalle, 19^{ème} arrondissement**, et sur tout autre site Maison Blanche en cas d'absence simultanée de la cadre administrative et de l'adjointe référente,
- **Madame Valérie TELLIER, Cadre Administratif de Maison Blanche à Hauteville, 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements**, et sur tout autre site Maison Blanche en cas d'absence simultanée de la cadre administrative et de l'adjointe référente,
- **Madame Valérie LOURDIN, Cadre Administratif de Maison Blanche à Avron, 20^{ème} arrondissement**, et sur tout autre site Maison Blanche en cas d'absence simultanée de la cadre administrative et de l'adjointe référente,
- **Madame Leslie MARGUERITE, Cadre Administratif de Maison Blanche à Bichat, 18^{ème} arrondissement**, et sur tout autre site Maison Blanche en cas d'absence simultanée de la cadre administrative et de l'adjointe référente.

En cas d'absence ou d'indisponibilité d'un cadre administratif de site, délégation est donnée à l'effet de signer les actes et documents décrits à l'article 2, à :

- **Madame Catherine MILLERET, Adjoint Administratif – Lasalle, 19^{ème} arrondissement**,
- **Madame Fathia LACROIX, Adjoint Administratif – Hauteville, 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements**,
- **Madame Maryline GAUTIER, Infirmière diplômée d'Etat – Avron, 20^{ème} arrondissement**,
- **Madame Marie-Ange FELDMANN, Adjoint Administratif – Bichat, 18^{ème} arrondissement**.

Article 6 **Sites Henri Ey et Perray-Vaucluse**

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nathalie ALAMOWITCH, de Madame Carole MACHE, de Madame Albane BERNAT et de Madame Justine PIGGIOLI, délégation est donnée à effet de signer les actes et documents décrits à l'article 2, à :

- **Madame Laetitia BARBOT, Adjoint Administratif**,
- **Monsieur Samuel PAPAL, Ambulancier**,
- **Madame Aurélia MEIRHAEGHE, Adjoint administratif sur le site du Perray**.

Article 7

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Établissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 8

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 13 janvier 2020

Jean-Luc CHASSANIOL

Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2020-01-23-010

Délégation n°2020-008

**DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES FINANCES, DU CONTROLE DE
GESTION,
DE LA FACTURATION ET DES PLATEAUX
TECHNIQUES
ADMISSIONS – FACTURATION - REGIE**

Délégation n°2020-008

**DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES FINANCES, DU CONTROLE DE GESTION,
DE LA FACTURATION ET DES PLATEAUX TECHNIQUES**

ADMISSIONS – FACTURATION - REGIE

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Philippe CHARLES au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Catherine EPITER au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

D E C I D E

Article 1

Délégation est donnée à **Monsieur Philippe CHARLES, Directeur des Finances, du Contrôle de Gestion, de la Facturation et des Plateaux Techniques du GHU Paris psychiatrie & neurosciences**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- tous actes, décisions, documents et correspondances relevant de l'activité de sa direction,
- les contrats et conventions, autres que marchés publics, liés à l'activité de sa direction,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de sa direction ainsi que l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- toutes pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord-cadre) répondant à un besoin, dont la valeur estimée est inférieure à 25 000 euros HT, conformément à l'article R 2122-8 du Code de la Commande Publique,
- tous bons de commandes, dans le cadre de marchés publics signés,
- toutes attestations de service fait.

1

Article 2

Délégation est donnée à **Madame Catherine EPITER, Directrice adjointe en charge des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité des admissions et de la facturation, ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations relevant du domaine des admissions et de la facturation,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de la Direction des admissions et de la facturation ainsi que l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- toutes demandes de congés des agents placés sous sa responsabilité,
- tous contrats et conventions liés à l'activité des admissions et de la facturation, hors marchés publics,
- toutes attestations de service fait,
- tous bordereaux de recettes de la Direction des admissions et de la facturation,
- toutes autorisations de poursuites des débiteurs,
- toutes mises en instance de recouvrement,
- toutes remises gracieuses,
- tous ordres de paiement adressés au Receveur.

Délégation est donnée à **Madame Catherine EPITER, Directrice adjointe en charge des admissions et de la facturation**, pour agir, devant les tribunaux compétents dans le cadre des recours contentieux action sociale et facturation.

Article 3

Délégation est donnée à **Madame Céline DEKUSSCHE, Attachée principale d'administration hospitalière, Responsable de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la direction des admissions et de la facturation ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations relevant de sa compétence,
- tous bordereaux de recettes de la Direction des admissions et de la facturation,
- toutes mises en instance de recouvrement des frais de séjour (psychiatrie, MCO, consultations externes et séjours médico-sociaux),
- toutes correspondances aux patients et aux organismes tiers payants, organismes d'Assurance Maladie pour toute question relative au règlement des frais de séjour ou des soins externes,
- toutes lettres de transmission et bulletins de séjour/sortie adressés aux patients ou à leurs ayants droit,
- tous devis d'hospitalisation et de soins externes,
- tous refus de remises gracieuses,
- tous ordres de paiement adressés au receveur,
- tous congés des agents de la direction,
- toutes déclarations de décès,
- transport de corps sans mise en bière.

Délégation est donnée à **Madame Céline DEKUSSCHE, Attachée principale d'administration hospitalière, Responsable de la facturation**, pour agir, devant les tribunaux compétents, dans le cadre des recours contentieux action sociale et facturation.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Catherine EPITER, délégation est donnée à Madame Céline DEKUSSCHE, Attachée principale d'administration hospitalière, Responsable de la facturation, à effet de signer tous les documents énumérés à l'article 2.

Article 4

Facturation du site Sainte-Anne

Délégation est donnée à **Madame Sandra GINON, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur, pour le site Sainte-Anne :

- toute correspondance liée à l'activité de la Direction des admissions et de la facturation pour le site Sainte-Anne ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations relatives à la Facturation,
- tous bordereaux de recettes de la Direction des admissions et facturation pour le site Sainte-Anne,
- toutes mises en instance de recouvrement des frais de séjour (psychiatrie, MCO et consultations externes) du site Sainte-Anne,
- toutes correspondances aux patients et aux organismes tiers payants, organismes d'Assurance Maladie pour toute question relative au règlement des frais de séjour ou des soins externes du site Sainte-Anne,
- toutes lettres de transmission et bulletins de séjour/sortie adressés aux patients du site Sainte-Anne ou à leurs ayants droit,
- tous devis d'hospitalisation et de soins externes du site Sainte-Anne,
- tous refus de remises gracieuses,
- les congés des agents pour le site Sainte-Anne.

Délégation est donnée à **Madame Sandra GINON, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des admissions et de la facturation**, pour agir, devant les tribunaux compétents, dans le cadre des recours contentieux action sociale et facturation.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Catherine EPITER et de Madame Céline DEKUSSCHE, délégation est donnée à Madame Sandra GINON, Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des admissions et de la facturation, à effet de signer tous les documents énumérés à l'article 2.

Article 5

Facturation du site Sainte-Anne

Délégation est donnée à **Madame Sarha LUDSOR, Adjoint des cadres à la Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur, pour le site Sainte-Anne :

- toute correspondance liée à l'activité du service pour le site Sainte-Anne ainsi que les attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de la Direction des admissions et de la facturation.
- Toutes correspondances aux patients et aux organismes tiers payants pour les questions relatives au règlement des frais de séjour ou des soins externes du site Sainte-Anne,
- Toutes lettres de transmission des bulletins de séjour adressées aux patients du site Sainte-Anne ou à leurs ayants droit,
- Tous devis d'hospitalisation du site Sainte-Anne,
- Les congés des agents pour le site Sainte-Anne.

Article 6

Facturation des sites hospitaliers Avron, Bichat, Hauteville, Henri Ey, Lasalle, Neuilly-sur-Marne et Perray

Délégation est donnée à **Monsieur André GAUTHIER, Attaché d'Administration Hospitalière à la Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur, pour les sites hospitaliers mentionnés en objet de l'article 6 :

- toute correspondance liée à l'activité de la Direction des admissions et de la facturation pour ces sites hospitaliers ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations relatives à la Facturation,
- tous bordereaux de recettes de la Direction des admissions et facturation pour ces sites hospitaliers,
- toutes mises en instance de recouvrement des frais de séjour pour ces sites hospitaliers (psychiatrie et médico-social),
- toutes correspondances aux patients et aux organismes tiers payants, organismes d'Assurance Maladie pour toute question relative au règlement des frais de séjour de ces sites hospitaliers,
- toutes lettres de transmission et bulletins de séjour/sortie adressés aux patients de ces sites hospitaliers ou à leurs ayants droit,
- tous devis d'hospitalisation de ces sites hospitaliers,
- tous refus de remises gracieuses,
- les congés des agents pour ces sites hospitaliers.

Délégation est donnée à **Monsieur André GAUTHIER, Attaché d'administration hospitalière à la Direction des admissions et de la facturation**, pour agir, devant les tribunaux compétents, dans le cadre des recours contentieux action sociale et facturation.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Catherine EPITER, de Madame Céline DEKUSSCHE et de Madame Sandra GINON, délégation est donnée à Monsieur André GAUTHIER, Attaché d'Administration Hospitalière à la Direction des

admissions et de la facturation, à effet de signer tous les documents énumérés à l'article 2.

Article 7

Facturation des sites hospitaliers Avron, Bichat, Hauteville, Henri Ey, Lasalle, Neuilly-sur-Marne et Perray

Délégation est donnée à **Madame Farah CHOUAF, Adjoint des cadres à la Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur, pour les sites hospitaliers mentionnés en objet de l'article 7 :

- toute correspondance liée à l'activité de la Direction des admissions et de la facturation ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations relatives à la Facturation,
- toutes correspondances aux patients et aux organismes tiers payants pour les questions relatives au règlement des frais de séjour de ces sites hospitaliers,
- toutes lettres de transmission et bulletins de séjour/sortie adressés aux patients de ces sites hospitaliers ou à leurs ayants droit,
- tous devis d'hospitalisation de ces sites hospitaliers,
- Les congés des agents de ces sites hospitaliers.

Article 8

Régie du site Sainte-Anne

Délégation est donnée à **Monsieur Franck CHEVET, régisseur de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU - site Sainte-Anne »** à la Direction des admissions et de la facturation, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la régie « Régie GHU – Site Sainte-Anne »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature,
- congés des agents de toutes les régies du GHU.

Article 9

Régie du site Bichat

Délégation est donnée à **Monsieur Florent LEBRETON, Régisseur de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU – Site Bichat »** à la Direction des admissions et de la facturation, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la régie « Régie GHU – Site Bichat »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature.

Article 10

Régie du site Hauteville

Délégation est donnée à **Madame Fathia LACROIX, Régisseur de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU – Site Hauteville »** à la **Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la régie « Régie GHU – Site Hauteville »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature.

Article 11

Régie du site Lasalle

Délégation est donnée à **Monsieur Rémy ASNAN, Régisseur de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU – Site Lasalle »** à la **Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la régie « Régie GHU – Site Lasalle »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature.

Article 12

Régie d'Avron

Délégation est donnée à **Madame Rachel ROBIN, Régisseur de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU – Site Avron »** à la **Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la régie « Régie GHU – Site Avron »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature.

Article 13

Régie du site Henri Ey

Délégation est donnée à **Madame Safiatou ILBOUDO, Régisseur de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU – Site Henri Ey »** à la **Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la régie « Régie GHU – Site Henri Ey »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature.

Article 14

Régie du site La Terrasse

Délégation est donnée à **Madame Maryse DUBOIS, Régisseur de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU – La Terrasse » à la Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la régie « Régie GHU – Site La Terrasse »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature.

Article 15

Régie du site Neuilly-sur-Marne

Délégation est donnée à **Madame Stéphanie MISTRETTA, Régisseur de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU – Site Neuilly-sur-Marne » à la Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la « Régie GHU – Site Neuilly-sur-Marne »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature.

Article 16

Régie du site Perray

Délégation est donnée à **Madame Florence TAILLEDET, Régisseur de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU – Site Perray » à la Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur, pour le site du Perray :

- toute correspondance liée à l'activité de la « Régie GHU – Site Perray »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature,
- toute correspondance de la Direction des admissions et de la facturation pour le site hospitalier du Perray ainsi que les attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de la Direction des admissions et de la facturation,
- toutes correspondances aux patients et aux organismes tiers payants pour les questions relatives au règlement des frais de séjour du site hospitalier du Perray,
- toutes lettres de transmission des bulletins de séjour adressées aux patients du site hospitalier du Perray ou à leurs ayants droit.

Article 17

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Établissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 18

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 23 janvier 2020

Jean-Luc CHASSANIOL

Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2020-01-23-009

Délégation n°2020-009

**DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DES
USAGERS ET DU MECENAT
RELATIONS AVEC LES USAGERS**

Délégation n°2020-009

DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DES USAGERS ET DU MECENAT

RELATIONS AVEC LES USAGERS

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Nathalie ALAMOWITCH au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à **Madame Nathalie ALAMOWITCH, Directrice Adjointe en charge de la Direction Affaires Juridiques, des Usagers et du Mécénat**, à effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- les contrats et conventions, hors marchés publics, liés à l'activité de sa direction,
- les bordereaux, mandats et attestations de services faits,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de sa direction ainsi qu'à l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- tous les actes décrits à l'article 2.

Article 2

Les documents faisant l'objet de la délégation sont les suivants :

- correspondances et réponses en lien avec les patients,
- correspondances liées aux demandes d'accès aux informations de santé,
- documents en lien avec les réunions de la Commissions des Usagers,
- documents en lien avec la gestion du service,
- documents en lien avec la MDU, les associations d'usagers ou les aumôneries.

Article 3

Délégation est donnée à **Madame Séverine FANTINI, Adjointe des Cadres Hospitaliers, Chargée des relations avec les usagers**, à effet de signer au nom du Directeur les documents énumérés à l'article 2.

Article 4

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nathalie ALAMOWITCH et de Madame Séverine FANTINI, délégation est donnée à **Madame Albane BERNAT, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe à la Directrice des Affaires Juridiques et des Usagers, Responsable des affaires juridiques**, à l'effet de signer les documents énumérés à l'article 2.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nathalie ALAMOWITCH, de Madame Séverine FANTINI et de Madame Albane BERNAT, délégation est donnée à **Madame Justine PIGGIOLI, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe à la Responsable des affaires juridiques**, à l'effet de signer les documents énumérés à l'article 2.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nathalie ALAMOWITCH, de Madame Séverine FANTINI, de Madame Albane BERNAT et de Madame Justine PIGGIOLI, délégation est donnée à l'effet de signer les documents énumérés à l'article 2 à :

- **Madame Camille OLIVIER, Adjointe Administratif, Secrétaire des Relations avec les Usagers** jusqu'au 14 février 2020,
- **Madame Lakri OUADAH, Assistante Médico-Administrative et Secrétaire des Relations avec les Usagers.**

Article 5

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 6

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 23 janvier 2020

Jean-Luc CHASSANIOL

Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2020-01-02-007

Délégation n°2020-010

DELEGATION DE SIGNATURE

**DIRECTION DE LA POLITIQUE MEDICALE, DE LA
RECHERCHE, DU MEDICO-SOCIAL, DES
PARTENARIATS ET DE LA DOCUMENTATION
POLITIQUE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DE LA POLITIQUE MEDICALE, DE LA RECHERCHE, DU MEDICO-SOCIAL, DES
PARTENARIATS ET DE LA DOCUMENTATION**

POLITIQUE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.6143-7 et D.6143 – 33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Aurélien DELAS au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Laure NGUYEN au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Cléa BLOCH au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à **Monsieur Aurélien DELAS, Directeur de la politique médicale, de la recherche, du médico-social, des partenariats et de la documentation**, afin de signer au nom du Directeur tous actes, pièces contractuelles hors marchés publics, courriers internes et externes et documents se rapportant à la politique sociale, médico-sociale et aux partenariats.

Article 2

Délégation est donnée à **Madame Laure NGUYEN, Directrice des activités médico-sociales et de l'action sociale**, à l'effet de signer au nom du Directeur, les documents ci-après se rapportant à l'activité médico-sociale et à l'action sociale du GHU Paris :

- toutes correspondances,
- les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de sa compétence,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de sa direction ainsi qu'à l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- tous les contrats et conventions, hors marchés publics, liés à l'activité de sa direction,
- tous bordereaux, mandats et attestations de services faits.

Article 3

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Aurélien DELAS et de Madame Laure NGUYEN, délégation est donnée à **Madame Cléa BLOCH, Directeur adjoint de la politique médicale, de la recherche, du médico-social, des partenariats et de la documentation**, à effet de signer au nom du Directeur, les documents ci-après se rapportant à l'activité médico-sociale et l'action sociale du GHU Paris :

- toutes correspondances,
- les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de sa compétence,
- tous les contrats et conventions, hors marchés publics,
- tous bordereaux, mandats et attestations de services faits.

Partie 1 – MAS La Gilquinière et EHPAD du Perray – Epinay-sur-Orge

Article 4

Délégation est donnée à **Madame Jocelyne RAQUIL, Cadre administratif des pôles EHPAD-MAS et USLD**, à l'effet de signer au nom du Directeur, les documents ci-après se rapportant à la gestion de l'EHPAD du Perray et de la MAS la Gilquinière :

- toutes correspondances,
- les décisions, mandats, attestations, certificats, imprimés ou bordereaux établis à partir d'informations de sa compétence,
- tous les contrats et conventions, hors marchés publics, et notamment les contrats de séjours des usagers et les conventions de prestations destinées aux usagers dans la limite des crédits alloués dans le cadre du budget du service,
- les attestations de service fait.

Dans la limite des crédits qui lui sont délégués, Madame Jocelyne RAQUIL autorise les dépenses relevant du titre 3 des budgets de l'EHPAD du Perray et de la MAS la Gilquinière.

Article 5

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Jocelyne RAQUIL, délégation est donnée à **Madame Emmanuelle DE BACKER, Cadre administratif chargé des projets médico-sociaux**, à l'effet de signer au nom du Directeur, les documents ci-après se rapportant à la gestion de l'EHPAD du Perray et de la MAS la Gilquinière :

- toutes correspondances liées à l'activité de la MAS et de l'EHPAD, à l'exclusion des courriers destinés aux autorités de tutelles,
- les décisions, mandats, attestations, certificats, imprimés ou bordereaux établis à partir d'informations de sa compétence,
- tous les contrats et conventions, hors marchés publics, et notamment les contrats de séjour des usagers et les conventions de prestations destinées aux usagers dans la limite des crédits alloués dans le cadre du budget du service,
- les attestations de service fait.

Article 6

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Jocelyne RAQUIL et de Madame Emmanuelle DE BACKER, délégation est donnée à **Madame Armelle AMOROS, Cadre Supérieure de Santé de la MAS la Gilquinière et de l'EHPAD du Perray**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de la MAS et de l'EHPAD, à l'exclusion des courriers destinés aux autorités de tutelles,
- les contrats de séjours des usagers de la MAS et de l'EHPAD.

Article 7

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Jocelyne RAQUIL, de Madame Emmanuelle DE BACKER et de Madame Armelle AMOROS, délégation est donnée à **Monsieur Maxime PLUSQUELLEC, Cadre Supérieur de Santé du Pôle Dépendance et Réhabilitation**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de la MAS et de l'EHPAD, à l'exclusion des courriers destinés aux autorités de tutelles,
- les contrats de séjours des usagers de la MAS et de l'EHPAD.

Partie 2 – USLD La Roseraie – Neuilly-sur-Marne

Article 8

Délégation est donnée à **Madame Jocelyne RAQUIL, cadre administratif des pôles EHPAD-MAS et USLD**, à l'effet de signer au nom du Directeur les documents listés ci-dessous se rapportant à la gestion de l'USLD La Roseraie :

- toutes correspondances,
- les décisions, mandats, attestations, certificats, imprimés ou bordereaux établis à partir d'informations de sa compétence,
- tous les contrats et conventions, hors marchés publics et notamment les contrats de séjours des usagers et les conventions de prestations destinées aux usagers, dans la limite des crédits alloués dans le cadre du budget du service,
- les attestations de service fait.

Article 9

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Jocelyne RAQUIL, délégation est donnée à **Madame Emmanuelle DE BACKER, Cadre administratif chargé des projets médico-sociaux**, à l'effet de signer au nom du Directeur les documents listés ci-dessous se rapportant à la gestion de l'USLD La Roseraie :

- toutes correspondances liées à l'activité de son service, à l'exclusion des courriers destinés aux autorités de tutelles,
- les décisions, mandats, attestations, certificats, imprimés ou bordereaux établis à partir d'informations de sa compétence,
- tous les contrats et conventions, hors marchés publics et notamment les contrats de séjour des usagers et les conventions de prestations destinées aux usagers, dans la limite des crédits alloués dans le cadre du budget du service,
- les attestations de service fait.

Article 10

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Jocelyne RAQUIL et de Madame Emmanuelle DE BACKER, délégation est donnée à **Madame Gisèle PETZOLD, Cadre Supérieure de Santé de l'USLD la Roseraie**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de son service, à l'exclusion des courriers destinés aux autorités de tutelles,
- les contrats de séjour des usagers.

Partie 3 - CSAPA Sainte-Anne et SAVS Epilepsies

Article 11

Délégation est donnée à **Madame Delphine BOURDEAU, Faisant Fonction - Cadre Supérieure de Santé du CSAPA et du SAVS** et à **Madame Nora TOUATI, cadre administratif du CSAPA et du SAVS**, à l'effet de signer au nom du Directeur toutes correspondances liées à l'activité de leurs services ainsi que les attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations relevant de leurs compétences.

Article 12

Délégation est donnée à **Madame Carole LEPAGNOT, Cadre Socio-Educatif du SAVS**, à l'effet de signer au nom du Directeur les documents suivants se rapportant à l'activité du SAVS Epilepsies :

- toutes correspondances liées à l'activité du SAVS, à l'exclusion des courriers destinés aux autorités de tutelles,
- les décisions, mandats, attestations, certificats, imprimés ou bordereaux établis à partir d'informations relevant de sa compétence,
- tous les contrats et conventions, hors marchés publics, liés à l'activité du SAVS, et notamment les contrats de séjours des usagers et les conventions de prestations destinées aux usagers, dans la limite des crédits alloués dans le cadre du budget du service.

Partie 4 - Coordination de l'action sociale et éducative

Article 13

Délégation est donnée à **Monsieur Alexis LEREUILLE, Faisant Fonction - Cadre supérieur socio-éducatif**, à **Madame Floriane CAZOURET, Cadre socio-éducatif**, à **Madame Marie-Laure ANDRE, Cadre socio-éducatif** et **Madame Cécile ROBIN, Faisant Fonction - Cadre socio-éducatif**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- secours aux patients dans la limite de 160€,
- toutes notes de service, notes d'information et courriers internes et externes établis à partir d'informations relevant de leur compétence,

Il est à noter que l'organisation mise en place sur les bons de secours est dématérialisée. Les bons de secours sont transmis pour signature par fax ou courriel.

Partie 5 - Accueil Familial Thérapeutique

Article 14

Délégation est donnée à **Monsieur Alexis LEREUILLE, Faisant Fonction - Cadre supérieur socio-éducatif**, à l'effet de signer au nom du Directeur les agréments, renouvellement d'agréments et pré-liquidations de la rémunération des accueillants familiaux thérapeutiques.

Dispositions finales

Article 15

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Établissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 16

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 2 janvier 2020

Jean-Luc CHASSANIOL

Directeur